

### Champ d'action du titulaire du BPJEPS APT

Le BPJEPS APT est un diplôme d'Etat de niveau IV délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Il prépare un métier d'éducateur sportif polyvalent, susceptible d'encadrer des **activités physiques et sportives** dans tous types de structures (associations, entreprises, clubs de sport, collectivités etc.) et pour tous publics.

### Objectifs de la formation

Obtenir le diplôme d'Etat du BPJEPS APT et permettre ainsi aux personnes titulaires de ce diplôme de pouvoir exercer le métier d'encadrant sportif polyvalent en toute autonomie et à temps plein.

### Contenus de la formation :

- 2 Unités Capitalisables transversales : majeure partie en théorie (jeux de rôle, supports papiers, PowerPoint travail de groupe...)
  - UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
  - UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- 2 Unités Capitalisables de spécialité : beaucoup de pratique sur le terrain (jeux de rôle, mise en situation professionnelle...)
  - UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous ».
  - UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
- 1 Unité Capitalisable Complémentaire :
  - UCC : Sport santé bien-être (SSBE)
- 2 modules transversaux :
  - Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle.
  - Accompagnement individualisé

Référentiel : [https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC\\_21juin2016.pdf](https://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC_21juin2016.pdf)

### Publics concernés

La formation est ouverte prioritairement à toute personne demandeur d'emploi inscrite à Pôle Emploi (2 à 4 autres personnes d'un autre statut pourront être intégrées), possédant des capacités rédactionnelles proches d'un niveau IV (au minimum) et ayant un projet professionnel adapté à la formation proposée.

### Conditions d'accès :

- Etre âgé de 18 ans minimum, être de nationalité française ou avoir un titre de séjour qui couvre la durée de la formation, être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Satisfaire aux tests de sélection (tests physiques, test écrit et entretien individuel).

Modalités d'évaluation : en ANNEXE IV et III du référentiel ci-dessus

Dispenses et équivalences : en ANNEXE VI du référentiel ci-dessus

### Calendrier prévisionnel

- Début de la formation : 19 juillet 2021 - Fin de la formation : 29 juillet 2022

Durée approximative : 1 531 heures (dont 845 h en centre et 460 h en entreprise)

Mis à jour le 01/01/2022

UC3 et UC4 : 725 heures en centre ; UC1 et UC2 : 120 heures en centre ;

**Prix : 10 865 € par stagiaire.** Prise en charge pour les demandeurs d'emplois et rémunération pendant la formation, pour les autres statuts, nous contacter.

## *Comité Régional Olympique et Sportif de Mayotte*



*Développer le sport sur la région de Mayotte,  
défendre et promouvoir l'esprit Olympique*

**Dossier à retirer dans les locaux du CROS ou à demander par mail dès à présent.**

**Date Limite d'inscription : samedi 22 mai 2021**

### **Formation Diplômante en présentiel**

***Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport  
mention « Activités Physiques pour Tous »***

***Le CROS favorise l'accès à la formation aux personnes en situation de  
handicap grâce à sa référente, Mme Manon DARCEL-DROGUET.***



Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

CROS Mayotte - BP 20 Kawéni 97600 Mamoudzou  
Tel : 02 69 61 70 44 – E-mail : mayotte@franceolympique.com